


RÈGLEMENT PARTICULIER ÉPREUVE DU 1^{er} OPEN NORMAND 2020

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	1 ^{er} Open Normand	
Catégorie	SENIOR M21 M18	
Genre	MIXTE	
Forme de jeu	2X2	

Art 2 - PARTICIPATION

Nombre d'équipes engagé dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Aucun
Date limite de confirmation via pay asso	Aucune

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS (EUSES) ET DES MANAGERS

Type de licence autorisée pour les joueurs (euses)	Tout type
Licence mutation autorisée pour les joueurs (euses)	OUI
Catégories autorisées pour les joueurs (euses)	
Sénior	Tout type
M21	Tout type
M18	Tout type
Type de licence autorisée pour les managers	Tout type
Type de licence mutation autorisée pour les managers	Tout type
Si aucune licence	Licence événementielle (Gratuite)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Le collectif peut être composé de joueurs et joueuses de différents GSA	
Nombre obligatoire de joueuses	1
Nombre obligatoire de joueurs	1
Nombre de remplaçant	0

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel de compétition	DIMANCHE
Plage horaire officielle de la compétition	10h00-19h00
Horaire officiel d'émargement	09h45
Horaire officiel d'implantation (début du premier match)	10h30

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES pour une implantation à 10h30

- ✓ 09h45-10h : émargement – présentation obligatoire des licences ou cartes d'identité et justificatifs de double surclassement
- ✓ 10h10-10h20 : réunion technique – désignation des arbitres
- ✓ 10h30 : Match
- ✓ À suivre +10 mn, match
- ✓ À suivre +10mn, match

Art 7 - FORMULE SPORTIVE**ORGANISATION DE LA SPORTIVE**

L'organisateur définit la sportive suivant le nombre d'équipes présentes lors de l'émargement.

À chaque tour, l'organisateur détermine la composition des poules et les attributions des sites de compétition.

FORFAIT

Tout engagement vaut obligation de se présenter au tournoi. La non-présentation au tournoi ou présentation d'un collectif incomplet vaut :

- Forfait général du collectif. Le droit d'entrée n'est pas remboursé.

FORMAT DES MATCHS

Pour toutes les rencontres, tous les matchs se jouent en 1 sets gagnants en 21 points (2 points d'écart). En fonction du nombre d'équipes présentes, cette règle pourra être aménagée par le Directeur du tournoi.

CLASSEMENT

Le classement au sein de chaque poule s'effectue de la façon suivante :

- Nombre de victoires
- Si égalité du nombre de victoires : nombre de points
- La répartition des points par équipe est la suivante :
Victoire 2/0 = 5 points ; Victoire 2/1 = 3 points ; Défaite 2/1 = 1 point ; Défaite 2/0 = 0 point
- Si égalité du nombre de points : coefficient sets
- Si égalité de coefficient sets : coefficient points
- Si égalité coefficient points : résultat de la confrontation directe entre les deux équipes ex aequo.

EN CAS DE BLESSURE

Si un joueur se blesse sans pouvoir reprendre sa place, le match en cours est déclaré perdu.

Pour la suite de la compétition, le collectif peut procéder de la façon suivante : prendre un joueur extérieur mais le match de la paire dont un des joueurs est blessé est considéré comme perdu.

Art 8 – BALLONS

Type de ballon autorisé	WILSON
Collectif devant fournir les ballons	Ligue
Nombre de ballons minimum mis à disposition	8
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 9 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'ÉPREUVE

La ligue désignera un de ses représentants comme Directeur du tournoi.

Aux horaires prévus, chaque responsable d'équipe doit émarger sur le document prévu à cet effet, préparé par la ligue qui accueille la compétition.

À l'issue de l'émargement se tient la réunion technique de la compétition sous la responsabilité du Directeur du tournoi.

Pendant la réunion technique, le Directeur de la compétition est présenté. Il est garant de la bonne gestion et administration de l'ensemble de la manifestation sportive dans le respect de l'application du présent règlement.

À l'issue du tournoi, le Directeur valide le « Relevé de résultats du tournoi ».

NOMBRE DE TERRAINS

- Pour le tournoi : 4 terrains minimum.

TENUES

Si possible, pendant les matchs, les deux joueurs de l'équipe devront porter une tenue identique et seront identifiés par les numéros de 1 à 2 mentionnés sur le haut de la tenue.

RÈGLES DE JEU

Durant les matchs, les règles du jeu appliquées sont celles définies par le Règlement FIVB de Beach Volleyball sauf pour le managérat pour lequel sont appliquées les règles définies dans le présent règlement.

MANAGÉRAT DES ÉQUIPES

La présence d'un manager est acceptée dans l'aire de jeu pour tous les matchs.

Les dispositions suivantes devront être impérativement respectées sous peine de sanction (avertissement, pénalisation, exclusion, disqualification) : une fois le match commencé, le manager se tient assis dans la zone de repos (chaises des joueurs du côté où évolue son équipe). Sous peine de sanction, aucune communication ne sera autorisée en dehors des temps morts tactiques, temps morts techniques, entre les sets, et pendant les changements de terrain. Le temps mort tactique ne peut être demandé qu'à l'initiative de l'un des deux joueurs.

ARBITRAGE

Les rencontres sont arbitrées par une équipe ne jouant pas.

Dans le cadre de la formation, la CRA et l'organisateur pourront se servir du tournoi comme support. Cette formation devra être encadrée par un arbitre référent.

RÈGLEMENT FINANCIER

Un droit d'engagement par collectif est à régler auprès de la Ligue de Normandie de Volley-ball dès la validation de son engagement. Le montant de ce droit d'engagement est de 0€ par collectif.

RÉCOMPENSES

T-shirt offert pour les 30 premières paires inscrites.

ANNULATION DU TOURNOI

Uniquement prononcée par le Directeur en cas de météo de nature à mettre cause l'intégrité physique des participants. Dans ce cas précis, les engagements seront remboursés.

Art 10 – PRÉCONISATIONS POST COVID-19

LE MATÉRIELS PERSONNEL

Lors de la pratique le matériel personnel du pratiquant ne doit ni être échangé ni partagé quelle que soit sa nature. Chaque pratiquant devra posséder sa propre bouteille d'eau, serviette, tee-shirt, casquette, lunettes de soleil, crème solaire, etc...

LE MATÉRIELS COLLECTIF

Si la pratique nécessite un matériel à usage collectif, ce dernier fait l'objet d'un protocole d'hygiène écrit et contrôlé par le responsable de la structure remis au pratiquant ou affiché. La pratique de notre sport implique l'utilisation d'un matériel collectif (le ballon, filet). Par conséquent le directeur fournira **les ballons de beach, du spray désinfectant et du gel hydroalcoolique** (matériel à récupérer sur place).

Les participants seront sous la responsabilité d'une personne (appelé responsable covid) qui sera bien identifiée et inscrite auprès du directeur. Cette personne **sera garante de la bonne application des conditions sanitaires pendant la compétition** :

- **AVANT LE JEU** : gel hydroalcoolique sur les mains de l'ensemble des participants + passage des ballons sous spray désinfectant + spray désinfectant sur tout matériel commun susceptible d'être touché + s'assurer que tout participant a dûment rempli le questionnaire de santé et l'attestation de reprise et que l'organisateur en possède un exemplaire. La **personne responsable est responsable**, au début de la compétition de l'émargement **de tous les participants**.

- **PENDANT LE JEU TOUTES LES 15 MIN (ou à la fin de chaque set)** : changement de ballon + désinfection du ballon utilisé + passage des mains au gel hydroalcoolique de l'ensemble des participants. Pas de tape dans les mains entre les joueurs.

- **APRÈS LE JEU** : s'assurer de la désinfection de tous les ballons, poteaux, cadenas, tout matériel commun qui aurait été utilisé au cours de la séance.

PROCOLE MÉDICAL

Avant toute reprise, remplir le questionnaire de santé ci-après et le remettre avec la décharge à la personne responsable de la compétition.

Tout participant a l'obligation :

- de remplir les documents (questionnaire de santé + décharge) disponibles sur le site internet.
- de le transmettre au club soit directement par mail à lnvb.commissions@gmail.com ou encore sur place directement au responsable de la compétition.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les prescriptions de distanciation, dans la mesure du possible, et les prescriptions sanitaires générales s'appliquent. Il est donc recommandé de respecter les gestes barrières et avoir un masque en dehors de l'aire de jeu. Le responsable de la compétition se doit de faire respecter toutes les mesures sanitaires générales.

NOM PRENOM.....

QUESTIONNAIRE SANTÉ LIÉ À LA REPRISE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SUITE AU CONFINEMENT (COVID-19)

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON

OUI

NON

Q1. Avez-vous été diagnostiqué-e positif-ve au coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ?

Par test RT-PCR (prélèvement naso-pharyngé, oral ou bronchique)

Probablement, car j'ai eu un ou des symptômes suivants : fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs, perte de poids supérieure à 5 kg. Mon test RT-PCR était négatif, mais un médecin m'a confirmé le diagnostic.

J'ai été hospitalisé-e

Q2. Avez-vous été en contact avec une ou plusieurs personnes suspectes ou diagnostiquées positives au coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ?

Q3. Présentez-vous ce jour un ou des symptômes suivants (Fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs) ?

Q4. Ressentez-vous des gênes à l'effort dans la vie de tous les jours ?

Q5. Pendant la période de confinement et à ce jour, avez-vous arrêté ou fortement réduit votre niveau d'activité physique habituel ?

Q6. Suite au confinement, présentez-vous une prise de poids supérieure à 5 kg ?

Q7. Avez-vous été affecté-e psychologiquement par la période de confinement et l'êtes-vous toujours (Modification du sommeil, de l'humeur, diminution ou augmentation compulsive de la prise alimentaire, augmentation de la prise d'alcool ou de tabac) ?

NON à toutes les questions : Vous pouvez reprendre une activité physique et sportive encadrée.

OUI à une ou plusieurs questions de Q1 à Q4 : Consultez votre médecin avant toute reprise d'activité physique et sportive

OUI à une question de Q5 à Q7 : → Reprise progressive en commençant par la pratique de la marche progressivement sur 4 à 6 semaines puis reprise de l'activité sportive, et ne consultez votre médecin qu'en cas d'apparition d'une symptomatologie anormale à l'effort ou au repos (douleur, essoufflement, palpitations...).

OUI à au moins deux questions de Q5 à Q7 : Une consultation médicale est recommandée avant toute reprise d'activité physique et sportive.

ATTESTATION DE REPRISE

PAR LA PRÉSENTE :

- J'atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrières ;
- Je m'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ;
- Je m'engage également à respecter les obligations édictées par la Fédération Française de Volley pour aménager la pratique du Volley en Club ainsi que les modalités mises en place par le Club pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle, définies dans le protocole de reprise des entraînements

NOM Prénom.....

Date et signature

Numéro de licence.....

Atteste avoir pris connaissance du protocole de reprise des entraînements